

Projet Pédagogique 2025-2026



NOYERS SUR SEREIN
JOUX LA VILLE

Table des matières

A quoi sert le projet pédagogique ?	3
1. Présentation de l'organisateur	3
1.1. La Communauté de Communes du Serein (CCS)	3
1.2 Les accueils de loisirs	4
1.3 Les objectifs du projet éducatif	5
2. Présentation de l'accueil de loisirs	5
Pendant les temps périscolaires	5
Pendant les vacances	5
2.1 Les espaces disponibles	6
2.2 La place de l'enfant, le public	8
2.3 L'accueil des enfants à besoins « spécifiques »	10
2.4 L'accueil des enfants de moins de 6 ans.....	11
3. L'équipe pédagogique	12
Site Noyers sur Serein	12
Site de Joux la ville	13
Les stagiaires	15
4. Le fonctionnement de l'ALSH	16
4.1 Les objectifs.....	16
4.2 Les activités	17
Les activités sportives et physiques	17
4.3 Journée type	17
Accueil périscolaire :	17
Site Noyers sur Serein	17
Site Joux la Ville.....	18
Accueil extrascolaire et mercredi (7h30 à 18h00)	20
Les séjours.....	22
5. La sécurité	23
5.1 Enfance en danger et signalement.....	23
5.2 Prévention incendie	24
5.3 Prévention intrusion malveillante	24
5.4 Hygiène alimentaire	24
6. La santé	24
7. Evaluation du projet pédagogique	25
7.1 Fréquence	25
7.2 Critères d'évaluation	25

Introduction

L'accueil de loisirs constitue un élément structurant de la politique enfance jeunesse portée par la Communauté de Commune du Serein. Sa fonction au sein du territoire, au-delà d'être un mode de garde, est d'offrir à tous les enfants des activités de loisirs, d'avoir accès à l'art, la culture mais également d'encourager le lien social. A travers les pratiques pédagogiques menées, l'accueil de loisirs s'inscrit dans une dynamique d'éducation populaire favorisant l'émancipation des enfants et des jeunes, la construction de leur esprit critique, l'acquisition de connaissances, de savoir-faire et de compétences psychosociales. In fine, l'accueil de loisirs joue un rôle majeur en matière éducative et il est donc essentiel que les projets menés s'inscrivent dans une dynamique de cohérence et complémentarité éducative territoriale. La diversité et complémentarité de l'éco système éducatif doivent permettre à chaque enfant de grandir, de se construire et de devenir le citoyen de demain.

A quoi sert le projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil. Il résulte d'une préparation collective et traduit un engagement d'une équipe pédagogique. Il met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur et en précise les conditions de réalisation. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Les projets pédagogiques du Serein sont issus d'un travail collectif mené à l'échelle du service Enfance Jeunesse. Certaines thématiques sont harmonisées dans une logique de culture éducative commune. En revanche, les objectifs pédagogiques et leurs déclinaisons appartiennent à chaque équipe, afin que chaque site d'accueil conserve son identité.

1. PRESENTATION DE L'ORGANISATEUR

1.1. La Communauté de Communes du Serein (CCS)

La Communauté de Communes du Serein a été créée le 1^{er} janvier 2014 et est issue de la fusion des Communautés de communes Nucérienne, de la Haute Vallée du Serein et de Terre Plaine. Située entre deux bassins de vie, le Tonnerrois et l'Avallonnais, la CCS est dotée d'un patrimoine architectural et naturel très riche, avec notamment les communes de Noyers et Montréal. Elle regroupe 35 communes rurales et est composée de 7 110 habitants et s'étend sur 570 km².

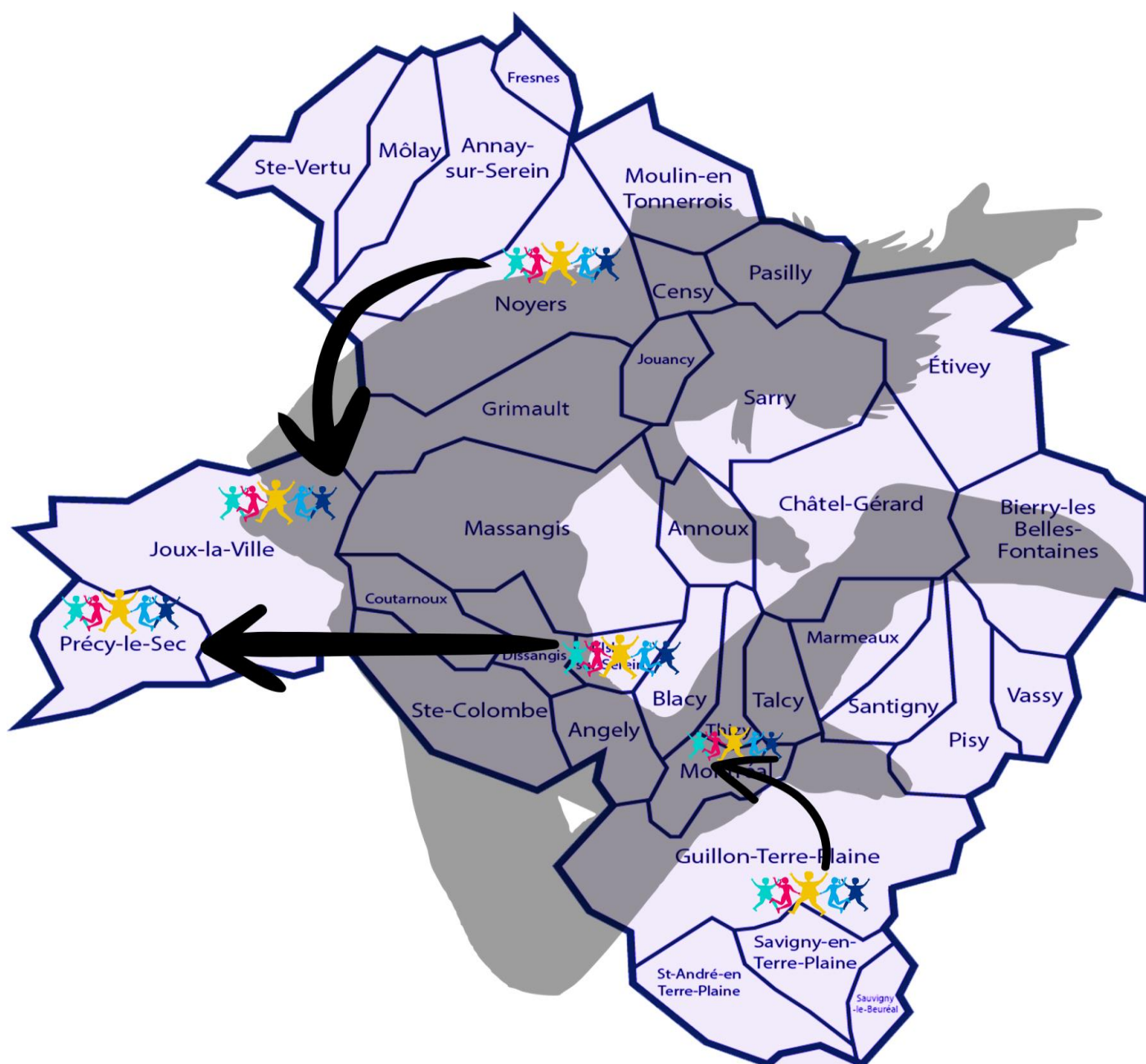
Les statuts de la CCS intègrent une compétence action sociale basée autour de plusieurs axes dont la politique Enfance Jeunesse :

▪ Enfance jeunesse - mise en place, gestion et organisation des services périscolaires.

- organisation et financement d'activités de loisirs, culturelles et sportives à destination des enfants dans ou hors du temps scolaire.
- mise en place, équipement, gestion et organisation des centres de loisirs.
- mise en place, gestion et organisation des NAP (nouvel accueil périscolaire prévu par la réforme scolaire).
- relais d'Assistante Maternelle : financement, mise place, équipement, animation et fonctionnement d'un RAM avec plusieurs pôles.
- réalisation et financement d'action de sensibilisation au métier d'assistante maternelle.
- soutien financier, administratif, technique à la création des maisons d'assistantes maternelles (MAM)
- création, entretien, gestion et organisation de crèches intercommunales
- création, entretien, gestion et organisation de Maisons d'Assistantes Maternelles.

1.2 Les accueils de loisirs

La CCS a choisi de mettre en places 3 accueils de loisirs multisites afin de répondre au mieux à la demande des familles dans une dynamique de proximité :



1.3 Les objectifs du projet éducatif

Les objectifs éducatifs fixés par l'organisateur sont déclinés au sein de l'ensemble des structures de loisirs du territoire à travers le projet pédagogique. Chaque structure définit des objectifs pédagogiques et opérationnels en fonction du public accueilli, de son environnement, des moyens alloués ainsi que des projets que l'équipe d'animation souhaite porter.

Les objectifs éducatifs sont les suivantes :

- **Offrir à chaque enfant un parcours éducatif de qualité et cohérent en impliquant l'ensemble des acteurs**
- **Permettre l'accès aux loisirs éducatifs afin de contribuer à l'épanouissement des enfants**
- **Favoriser le vivre ensemble et permettre aux enfants de devenir les citoyens de demain**

2. PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'ALSH est déclaré en accueil de loisirs multi sites durant le temps périscolaire et regroupe le site de Noyers sur Serein et Joux la Ville. Le fonctionnement est le suivant :

	Péri Matin	Temps méridien	Péri soir	Mercredi matin	Mercredi am	vacances
Noyers sur serein						
Joux la ville						

Pendant les temps périscolaires

Les temps d'accueil périscolaires doivent permettre aux enfants de jouer, de se ressourcer, de se détendre ou de se défouler. L'équipe d'animation met tout en œuvre pour que les temps d'accueil périscolaire s'articulent au mieux avec l'école afin de favoriser les apprentissages des enfants et leur réussite scolaire.

Pendant les vacances

L'équipe pédagogique propose un programme d'activités autour d'un thème pour une période de vacances. Cette organisation permet de créer du lien entre les actions, d'explorer un univers à travers un fil conducteur. Les activités mises en œuvre ainsi que l'organisation de l'accueil répondent aux besoins des enfants : jouer, s'amuser, découvrir, explorer, se défouler, s'épanouir, être acteur, se rencontrer, rigoler...

2.1 Les espaces disponibles



Salle animation



Salle animation



espace bibliothèque



espace de
restauration



salle sieste



salle de motricité



salle informatique



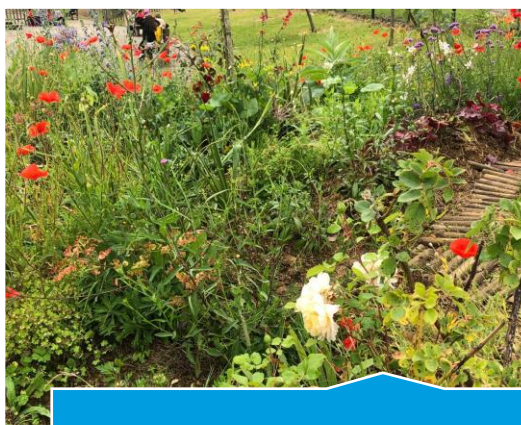
Espace extérieur
préau



Cour



Cour



jardin

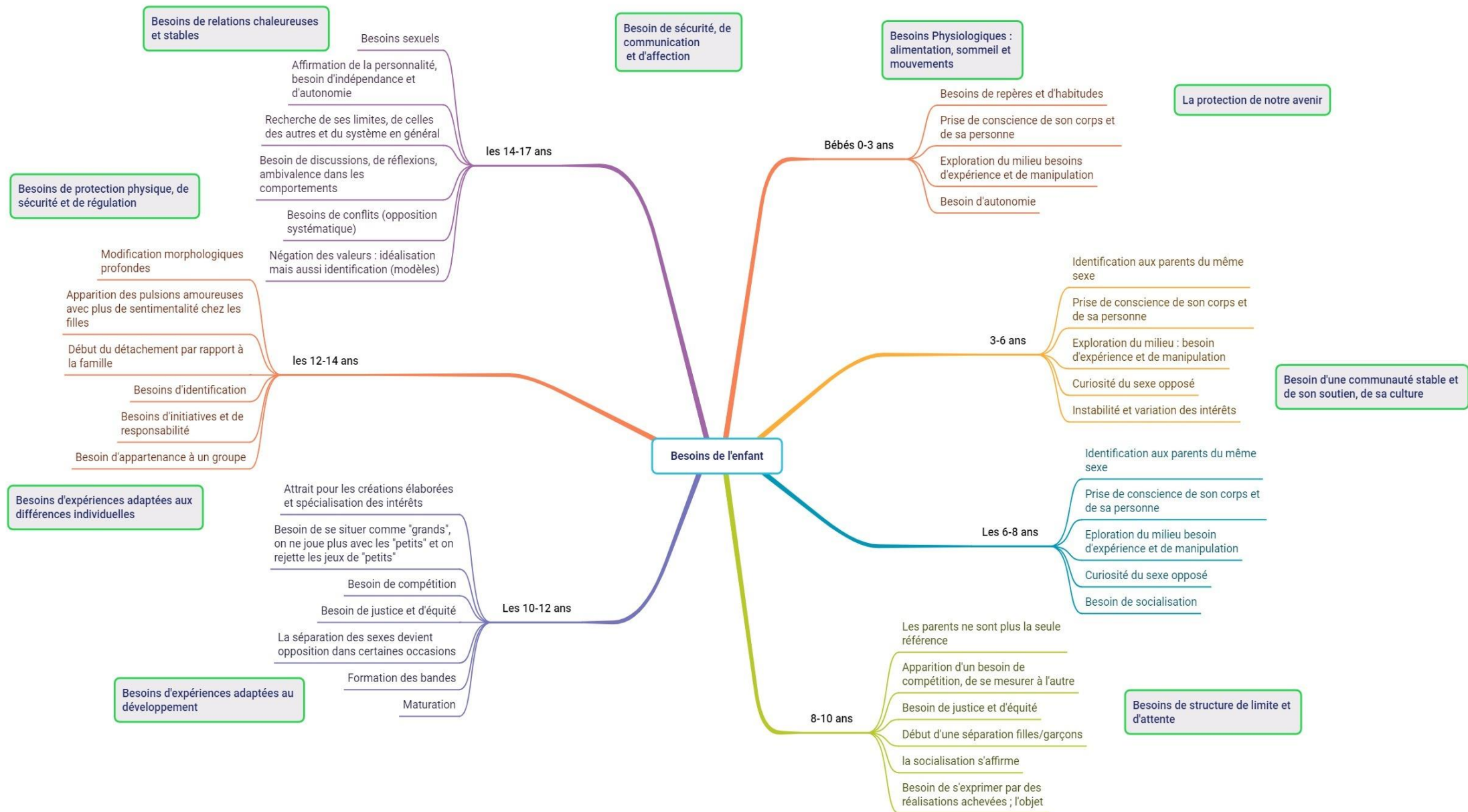
Les enfants sont libres de circuler dans les espaces au grè de leurs envies. Chaque salle mise à disposition offre un usage particulier :

- Salle motricité : activités motrices ou jeux
- Espace de restauration
- Salle d'activités : différents espaces aménagés (garage, cuisine, poupées, déguisements..)
- Salle bibliothèque et ludothèque
- Espaces extérieurs : Grands jeux, jeux de ballons, jeux de coopération, jeux de cour ...
- Salle informatique
- Salle sieste

2.2 La place de l'enfant, le public

L'accueil de loisirs accueille tous les enfants à partir de 2.5 ans (scolarisés) jusqu'à 15 ans. Les enfants sont accueillis collectivement en prenant en considération leur singularité, leur personnalité, leurs besoins dans des pratiques bientraitantes et bienveillantes. « *En contradiction avec la maltraitance, **la bientraitance** permet l'épanouissement de l'enfant. **La bientraitance** c'est agir dans l'objectif de répondre aux besoins de l'enfant à un instant donné. C'est avoir des comportements ou attitudes positives et constantes de respect, d'encouragement, de confiance, d'accompagnement, de patience et transmettre des valeurs éthiques et morales tout en gardant à l'esprit une posture professionnelle.*

***La bientraitance** c'est aussi la mise en place d'un lieu sécurisé et sécurisant pour l'enfant, dans lequel il/elle va pouvoir s'émanciper de manière sereine. La sécurité des enfants est une obligation de moyens au titre de l'accueil de loisirs. **La bienveillance** participe à l'épanouissement de l'enfant. Être bienveillant, c'est être attentif au bien-être et au bonheur des enfants. Avoir des paroles appropriées aux besoins, savoir écouter, porter un regard compréhensif et sans jugement sur un-e enfant. Être bienveillant c'est aussi poser un cadre juste et clair pour accompagner l'enfant dans la construction de ses repères. »*



2.3 L'accueil des enfants à besoins « spécifiques »

Chaque enfant est singulier mais l'accueil de loisirs a vocation à accueillir des enfants ayant des besoins spécifiques en lien avec le contexte dans lequel ils évoluent et/ou en lien avec leur santé. Il peut s'agir de :

- Enfants en situation de handicap,
- Enfants en situation familiale ou sociale difficile,
- Enfants intellectuellement précoces
- Enfants nouvellement arrivés en France,
- Enfants malades,
- Enfants du voyage...

Lorsque les besoins spécifiques sont connus en amont, la famille est reçue pour la demande d'inscription afin de préparer au mieux l'accueil de leur enfant. Il s'agit de créer une relation de confiance propice au dialogue et à l'échange afin de permettre aux parents d'exposer la situation de leur enfant et d'expliquer les contraintes de l'accueil de loisirs mais également de définir les modalités d'accueil (journée, quelques heures, avec ou sans repas, accueil progressif...). L'accueil quotidien avec les parents permet de les rassurer, de valoriser la dynamique d'inclusion ou de réadapter éventuellement les modalités d'accueil. Les mentions figurant dans la fiche sanitaire et notamment la notion de PAI permettent également d'identifier les besoins de l'enfant et de définir les potentielles spécificités d'accueil. Dans ce cadre, la directrice peut proposer à la famille un rdv pour compléter les documents.



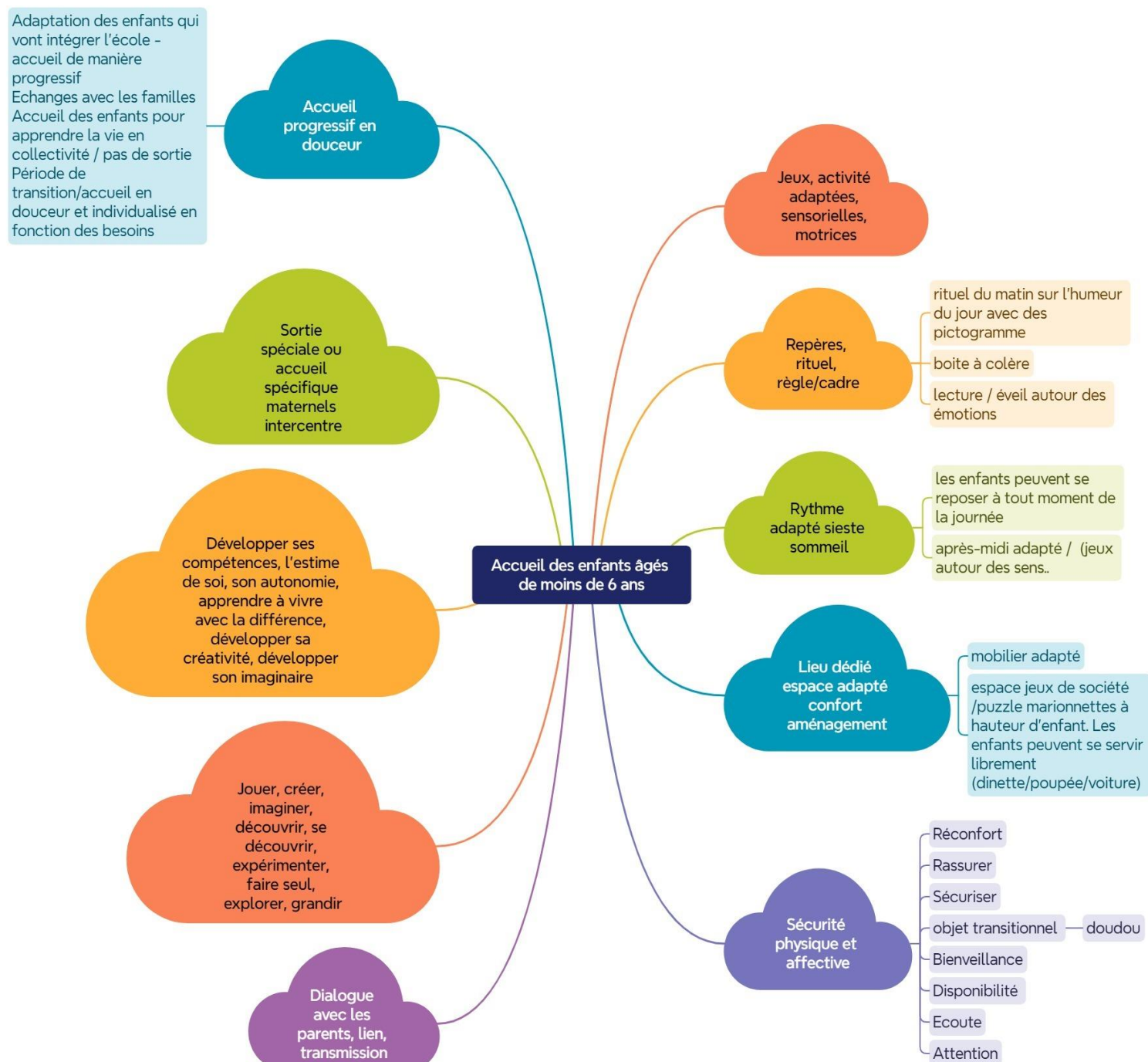
Source Le plan Mercredi : un engagement pour un accueil éducatif – Préfet de la Manche

Les animateurs ou directeurs suivent régulièrement des actions de formation ou sensibilisation menées sur le thème du handicap. Ils peuvent également s'appuyer sur le pôle ressource handicap du département (PARH89 parh89pepcbfc.org [06 36 09 01 84](tel:0636090184))

« Il n'y a pas une solution prête à l'emploi, ni de projet d'animation spécifique pour accueillir un enfant en situation de handicap, mais comme avec les autres mineurs accueillis, une volonté d'expérimenter des pratiques pédagogiques pour faire vivre une dynamique collective en mettant en lien les singularités de chaque enfant. »

2.4 L'accueil des enfants de moins de 6 ans

« Accueillir un enfant de moins de 6 ans, c'est considérer l'ensemble des temps de vie de l'enfant ». Assurer un accueil de qualité et bienveillant passe nécessairement par la connaissance et une prise en compte des besoins spécifiques des jeunes enfants



Presented with xmind

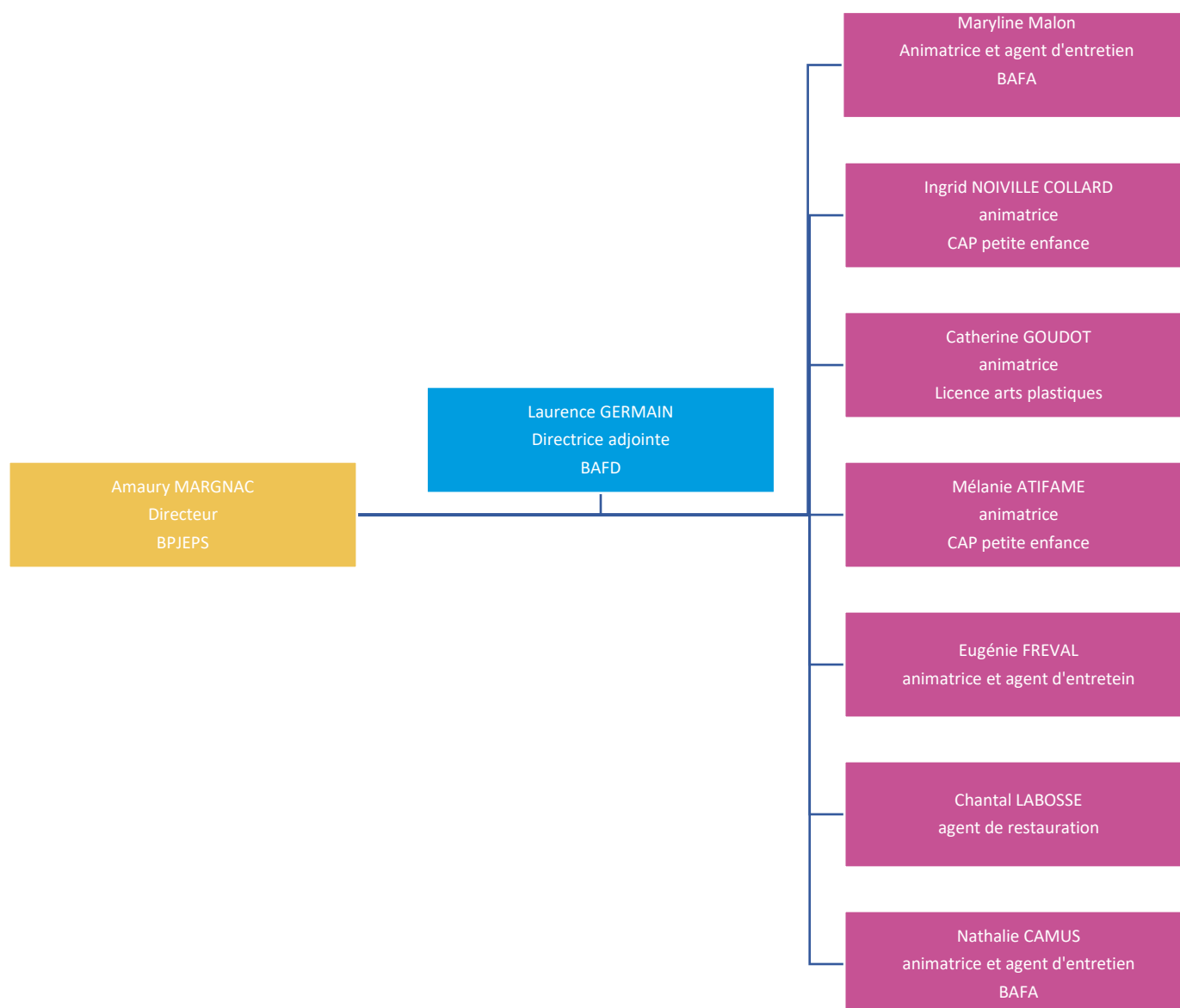
3. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

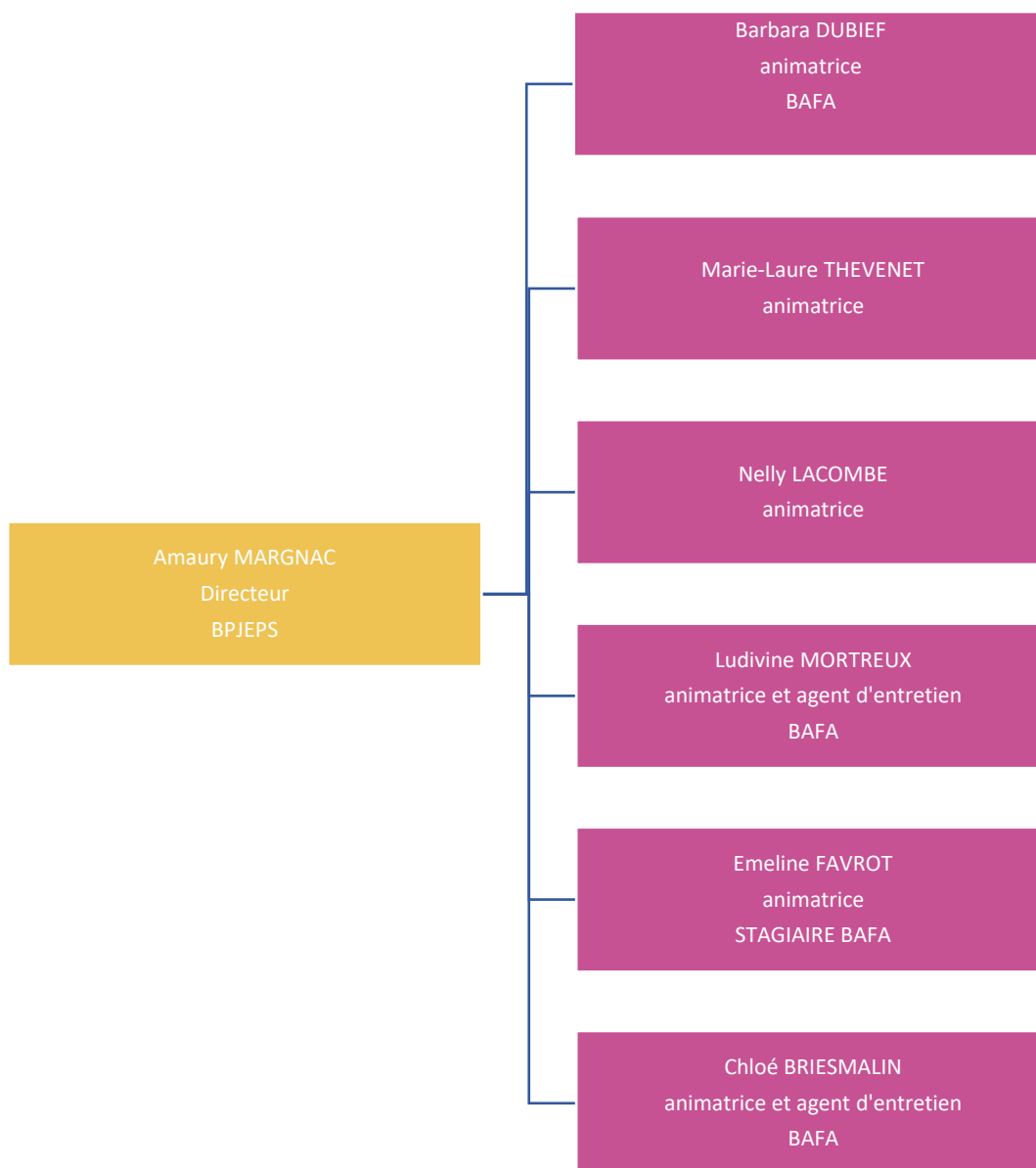
Le directeur de l'équipe est titulaire d'un BPJEPS. Il a pour mission la conception, le suivi et la mise en œuvre du projet pédagogique, le management de l'équipe, la gestion du budget, la gestion des inscriptions et l'accueil des familles, la continuité éducative avec les enseignants.

L'équipe est constituée d'animateurs diplômés (BPJEPS, BAFA, BAFD, CAP) ou stagiaires. Le nombre d'animateurs présents varie en fonction du nombre d'enfants inscrits et respecte la réglementation en vigueur.

		2,5 ans – 6 ans	6-15 ans
Extrascolaire	Accueil/sortie	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants
	Baignade	1 animateur pour 5 enfants	1 animateur pour 8 enfants
Périscolaire	Taux d'encadrement pedt	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants

Site Noyers sur Serein





Rôle de l'animateur

Assurer la sécurité	Projet pédagogique	Animer	Accompagner/éduquer/organiser le vivre ensemble	communiquer	alerter	responsable	impulser des projets
déplacement et dans les différentes activités physique — écoute bienveillante morale /affective — environnement sécurisé (aménagement) créer des repères, des rituels respect du rythme de l'enfant et de ses besoins	élaboration mise en oeuvre évaluation	organiser des activités ludiques et variées Initier des découvertes tout en privilégiant le jeu et le plaisir écouter avec bienveillance jouer avec proposer sans imposer, s'adapter au moment/au public/aux conditions matériel adapté	accompagner le moment de la séparation (enfant et parent) veiller au bon fonctionnement du groupe tout en prenant en compte les besoins individuels autorité et pas autoritarisme - sanction et non punition	équipe pluridisciplinaire — échange/partage d'informations exprimer ses désaccords afin d'apaiser les situations/tensions cohérence éducative transmission positive (et négative si nécessaire) famille — vocabulaire adapté public — se mettre à hauteur d'enfant tenir ses engagements qui doivent être réalisables	danger — bâtiment/ environnement protection de l'enfance / maltraitance risque sanitaire accident	montrer l'exemple être responsable de son matériel et de l'espace mis à disposition posture professionnelle — être "dynamique/enthousiaste"	être force de proposition faire preuve d'initiative accompagner les projets qui émanent des enfants

Presented with xmi-d

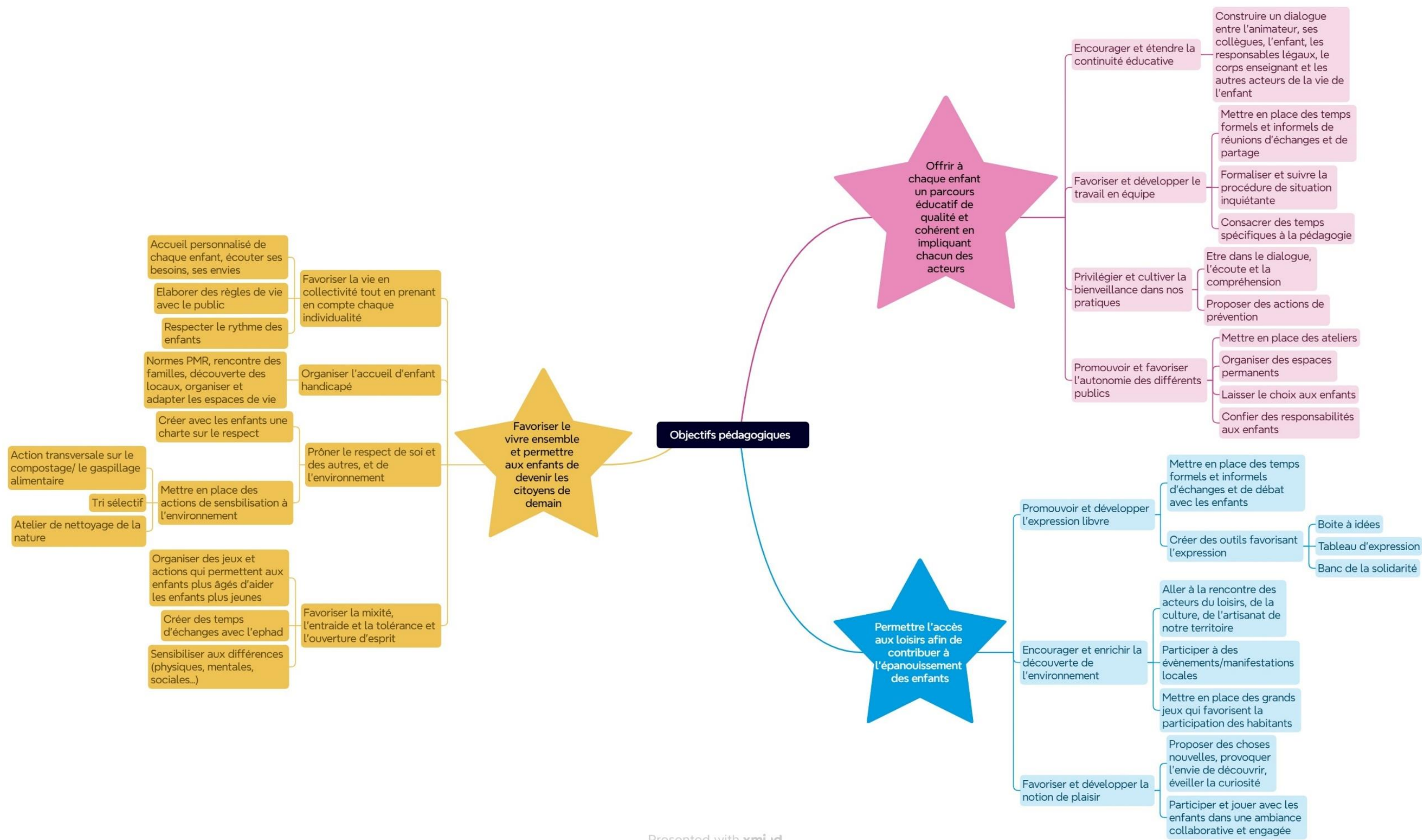
Les stagiaires

Les alsh du Serein accueillent régulièrement des stagiaires : BAFA, BAFD, CPJEPS, BACPRO SAPAAT. Le directeur de l'ALSH a en charge l'accompagnement du stagiaire dans son processus de formation. Toute demande de stage est soumise à un entretien préalable physique ou téléphonique. Ce premier temps d'échanges permet d'effectuer un état des lieux des connaissances du stagiaire sur le public, ses appétences en termes d'animation et définir ensemble les objectifs du stage. Afin d'enrichir l'expérience du stagiaire, il peut lui être proposé d'être accueilli dans différents sites d'accueil selon la durée du stage. Le projet éducatif ainsi que le projet pédagogique sont présentés au stagiaire afin qu'il puisse prendre connaissance des intentions éducatives. L'organisation de l'accueil des stagiaires s'appuie sur les préconisations définies dans la fiche n°9 : Comment accompagner et évaluer un stagiaire BAFA ? du memento départemental.

Au-delà de ces préconisations, une démarche d'harmonisation des pratiques est amorcée à l'échelle du service enfance de la CCS afin de construire et utiliser des outils communs d'accueil (grille d'évaluation, livret des stagiaires, tableau récapitulatif d'accueil et suivi des stagiaires...)

4. LE FONCTIONNEMENT DE L'ALSH

4.1 Les objectifs



4.2 Les activités

Les activités proposées sont diversifiées et adaptées aux envies des enfants. Celles-ci doivent susciter la curiosité, la découverte et le plaisir et permettre aux enfants de vivre des expériences nouvelles. Dans le cadre de projet spécifique, il est possible de faire appel à des intervenants spécifiques afin de contribuer à ouvrir leur champ de connaissances. L'équipe d'animation accompagne les enfants dans la réalisation des activités mais ces derniers ne sont pas contraints de participer. L'activité est « pensée » en fonction de finalité pour l'enfant, et est guidée par des préoccupations éducatives. Les activités proposées peuvent être :

- Des activités artistiques et culturelles
- Des grands jeux
- Des activités physiques et sportives
- Des activités culinaires
- Des activités scientifiques
- Des activités numériques.

Les activités dirigées sont articulées avec des temps de jeux libres. Les temps de vie quotidienne sont également des outils au service d'objectifs éducatifs permettant de réinterroger les fonctionnements observés chez les enfants et ainsi valoriser leur estime d'eux-mêmes.

Les activités sportives et physiques

L'ALSH peut constituer pour certains enfants le seul lieu de découverte et de pratiques sportives. L'organisateur est particulièrement sensible à cet élément et souhaite offrir à chaque enfant la possibilité de développer ses capacités motrices tout en découvrant plusieurs disciplines sportives. Tout au long de l'année, les enfants ont la possibilité de participer aux Ecoles multisport organisées sur les temps périscolaires dans le cadre des accueils de loisirs. Ces temps sont animés par éducateurs/trices sportifs diplômés de l'Office des Sports d'Avallon et de l'Avallonnais. (ODSAA) ou du GEMA 89.

Les animateurs organisent et proposent également aux enfants accueillis des activités physiques ludiques et récréatives qui ne sont pas règlementées et ne nécessitent pas de diplôme particulier. Ces activités peuvent être proposées sur des temps d'animation spécifiques mais également durant les jeux libres sur les temps méridiens.

Les activités à risque règlementées organisées par l'alsh sont encadrées par des personnes diplômées, répondant à l'arrêté du 25 avril 2012.

4.3 Journée type

Accueil périscolaire :

Site Noyers sur Serein

Horaire/créneau		Organisation de l'accueil
Le matin	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis 7h30 à 9h00	Accueil échelonné en douceur : jeux libres – réveil Temps de transmission avec les parents. Les enfants ont la possibilité d'apporter leur petit déjeuner. Les enfants peuvent accéder aux différents espaces aménagés au sein de la salle périscolaire. Ils peuvent dessiner, lire, discuter, ne rien faire. A 9 heures les élémentaires rejoignent leur classe tandis que l'animateur accompagne mes élèves de classe maternelle dans leur salle.
Le temps méridien	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h00 à 13h55	Groupe PS-MS-GS-CP-CE1 Le temps du repas (12h-13h) est un temps de vie en collectivité. Les agents sont présents pour veiller au bon déroulement du repas. Il s'agit d'un moment convivial et de détente. Chacun est invité à goûter. Les enfants participent au débarrassage des

		tables. Les animateurs profitent de ce moment pour passer du temps à tour de rôle avec les enfants pour animer des temps d'échange et de partage. Après le repas (13h-14h) : Les PS passent aux toilettes et se préparent pour la sieste, ils se rendent au dortoir avec l'animateur qui en a la charge. Le reste du groupe se rend dans la cour de récréation. Des caisses de jouets et des vélos sont mis à disposition des enfants. Les animateurs proposent de des jeux collectifs selon l'envie des enfants. Avant de regagner leur classe, les enfants passent aux toilettes Groupe CE1-CE2-CM1-CM2 Les deux animateurs se rendent dans les deux classes pour faire l'appel. Puis, les enfants sortent à l'extérieur accompagnés des animateurs. Les enfants peuvent utiliser le matériel qu'ils souhaitent pour jouer (cerceaux, badminton, ballon...). Ils peuvent également se rendre en salle périscolaire pour faire des activités (dessin, jeux de société, lecture). Des jeux collectifs sont également organisés. Vers 13h ils se regroupent et passent aux toilettes et au lavage de main pour aller s'installer à la cantine. Ils sont libres de s'installer où ils le souhaitent. A chaque table, un responsable de table est chargé de gérer l'approvisionnement en eau et en pain et également le débarrassage. Nous visons à leur donner plus de responsabilité pour favoriser l'autonomie ce qui permettra aux agents de pouvoir passer plus de temps avec eux afin de créer un climat convivial propice à l'échange et au partage.
Le soir	17h00 à 19h00	L'animateur récupère les maternelles devant leur classe, tandis que les primaires se rendent directement dans la salle. Les enfants goûtent puis sur demande des parents ou des enfants ils ont la possibilité de s'avancer dans leurs devoirs. Ils sont autonomes et peuvent profiter des coins permanents, faire des dessins, jeux de société ou de la lecture. Le départ des enfants est échelonné. Il s'agit d'un temps d'échange et de partage avec l'animateur, l'enfant et les parents
	Les mercredis de 17h30 à 18h30	Ecole multi sports animée par le GEMA Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs sont accompagnés au gymnase pour rejoindre l'éducateur sportif. Il s'agit d'un temps d'initiation de différents sports.

Site Joux la Ville

	Horaire/créneau	Organisation de l'accueil
Le matin	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis 7h15 à 8h30	Les enfants sont accueillis individuellement de façon échelonnée. Les parents se rendent au bungalow dans lequel est organisé l'accueil périscolaire. La médiathèque servira prochainement d'espace d'accueil. L'accueil du matin est un temps de transmission, nous recueillons certaines informations sur ce moment, c'est un temps d'échange et de liaison entre animateur, famille et enfant. L'enfant évolue dans le bungalow

		et il agit à son rythme et se réapproprie les lieux, il peut accéder aux espaces de jeux libres, coins permanents, faire du dessin, lire, discuter, ne rien faire... Il intègre l'autre petit à petit. A 8h30 les animateurs déposent les maternelles et primaires devant leurs classes
Le temps méridien	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h00 à 14h00	Groupe maternel Le temps du repas (12h-13h) est un temps de vie en collectivité. Il s'agit d'un moment convivial et de détente. Les agents sont présents pour veiller au bon déroulement de l'accueil. Les enfants sont invités à goûter les plats mais ne sont pas obligés s'ils ne le souhaitent pas. Les animateurs accompagnent les enfants à la cantine. Ils posent leurs manteaux et s'installent sur du mobilier adapté. Les animateurs et les agents de restauration servent les enfants. A la fin du repas, ils passent aux toilettes et se rhabillent. En fonction du temps, ils peuvent profiter de la cour de récréation et jouer (collectifs, cerceaux, petites voitures...) ou se rendent dans le bungalow pour effectuer des activités plus calmes (lecture, dessin, activité manuelle...) 20 minutes avant la le retour à l'école, les animateurs proposent un temps calme. Les animatrices reconduisent ensuite les enfants dans leur salle de classe. Groupe élémentaire Les enfants sont accueillis par les animateurs dans la cour à 12h00. Les animateurs interrogent les enfants sur ce qu'ils souhaitent faire. Les enfants sont répartis en deux groupes et peuvent jouer à l'extérieur ou dans le bungalow. Vers 12h20, Les enfants passent aux sanitaires puis se rendent dans l'espace de restauration. Ils s'installent sur les tables et déjeunent avec les animateurs. Les plats sont posés sur les tables et les enfants se servent à tour de rôle. Ils participent également au débarrassage des tables. Nous visons à leur donner plus de responsabilité pour favoriser l'autonomie ce qui permettra aux agents de pouvoir passer plus de temps avec eux afin de créer un climat convivial propice à l'échange et au partage. A 13h20 les enfants vont de nouveau jouer dans la cour.
Les mercredis	Accueil le matin de 7h30 à 12h30	L'accueil de loisirs offre un accueil échelonné jusqu'à 9h00. Puis, les enfants sont regroupés dans la salle et les animateurs expliquent l'activité prévue. L'activité n'est pas une fin en soi et il n'y a pas de recherche d'esthétisme. Les équipes privilégient le plaisir, le partage et l'échange. L'activité se termine à 11h30 et les enfants peuvent alors profiter de ce temps pour jouer en autonomie en attendant le retour de leurs parents.
Le soir	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis 16h30 à 18h30	Un animateur récupère les maternelles devant leur classe alors que les élémentaires se rendent directement dans le bungalow. Les enfants prennent le goûter qui a été fourni par les parents. Le déroulement est identique à l'accueil du matin. Les enfants sont en autonomie et peuvent donc profiter des coins

		permanents, faire des dessins, jeux de société ou de la lecture. Le départ des enfants est échelonné. Il s'agit d'un temps d'échange et de partage entre l'animateur, l'enfant et les parents.
	Les mardis de 16h30 à 17h30	Un éducateur sportif de l'odsaa anime des séances d'initiation sportive diverses. Les parents peuvent récupérer leurs enfants à l'issue de la séance tandis que d'autres rejoignent le périscolaire.

Accueil extrascolaire et mercredi (7h30 à 18h00)

Une thématique vient ponctuer chaque semaine de vacances. Les enfants sont accueillis en âges mélangés.

Les enfants peuvent être accueillis à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

	Horaire/ créneau	Organisation de l'accueil
Le matin	De 7h30 à 9h00	Les enfants sont accueillis individuellement de façon échelonnée. Les parents signalent leur présence en sonnant à la porte et sont ensuite accueillis par l'animatrice. Il s'agit d'un temps de transmission qui permet de recueillir des informations relatives à l'enfant. Les enfants qui n'ont pas eu le temps de petit déjeuner ont la possibilité de le faire à l'accueil de loisirs. Les enfants sont accueillis dans la salle du périscolaire, et peuvent agir à leur rythme, se réapproprier les lieux, accéder aux espaces de jeux libres, coins permanents, faire du dessin, lire, discuter, ne rien faire... Il intègre l'autre petit à petit. L'animateur prépare le matériel pour l'activité. A l'arrivée du deuxième animateur à 9 heures, les enfants peuvent jouer à l'extérieur s'ils le souhaitent.
Temps d'animation	9h30 à 11h30	Nous privilégions les activités manuelles ou créatives le matin. L'activité débute entre 9h30 et 9h45 en fonction de sa durée. Le matériel est souvent réuni sur une table. Les enfants sont regroupés dans la salle et nous leur expliquons le déroulement de l'activité. L'activité est adaptée aux enfants âgés de moins de 6 ans mais elle peut aussi être différente. Lorsque certains enfants ne souhaitent pas participer à l'activité, nous tentons de l'inciter ou d'adapter l'activité. Il peut y avoir parfois, surtout pour les plus jeunes, une préparation faite en amont pour les aider dans leur réalisation. Le résultat final importe peu. Nous privilégions le plaisir, le partage et l'échange lors de ces moments. En général l'activité se termine entre 11h30 et 11h45, les enfants peuvent alors profiter de ce temps pour jouer en autonomie.
Le repas	13h30	A 12heures, les enfants se rendent aux sanitaires et se lavent les mains. Un chariot a été installé au préalable pour que les enfants en entrant dans la cantine prennent leur assiette, leurs couverts, leur verre et leur serviette. Ils s'installent librement sur les tables adaptées à leur hauteur. Nous sommes moins nombreux qu'en temps scolaire et nous sommes un peu plus souple dans l'organisation. Ils peuvent aller remplir les pichets d'eau, nous plaçons les plats sur une table et ils peuvent venir se resservir. Tout le monde participe au débarrassage.

Sieste des maternels	13 heures	Un animateur accompagne les maternelles aux sanitaires. Ils se déchaussent devant le péricolaire et prennent leurs doudous et tétines en fonction des enfants. Nous les accompagnons au dortoir et ils s'installent dans leurs lits respectifs. Nous leur mettons de temps en temps de la musique calme pour les accompagner. Nous restons jusqu'à 14h dans le dortoir, les enfants qui ne dorment pas repartent avec l'animateur dans la salle de péricolaire. Les enfants qui dorment se réveillent de façon échelonnée et nous rejoignent dans la salle d'activité. Nous allons réveiller les derniers vers 15h30 pour qu'ils puissent se réveiller tranquillement et participer au goûter de 16h.
Temps calmes	13 heures à 14 heures	A 13h les enfants s'installent dans la salle d'activités pour le temps calmes. Il est proposé des activités adaptées au moment tels que des jeux de société, dessin ou lecture. L'animateur prend le temps de jouer avec l'enfant ou de discuter tout en faisant respecter le calme.
Animation après-midi	14h à 15h45	A la fin du temps calme, les enfants peuvent jouer en autonomie avant de débiter l'activité. L'après-midi nous privilégions les jeux collectifs ou sportifs. L'équipe anime et joue avec les enfants. A l'issue de l'activité, les enfants proposent souvent d'autres jeux qui peuvent être mis en place selon le temps restant.
Goûter	16 h	Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs. C'est un moment où sont réunis les enfants et les animateurs. Il s'agit d'un temps d'échange, de parole et d'écoute autour de la vie du centre. L'équipe profite de ce temps pour effectuer un bilan de la journée, des activités et de recueillir leurs attentes. A la fin du goûter, les enfants bénéficient encore d'un temps en autonomie et peuvent accéder aux coins permanents et aux jeux intérieurs comme extérieurs.
Départ de 17h00 à 18h30 ou 19h00 l'été		L'organisation est identique à celle du matin.

Les séjours

Durant la période estivale, les accueils de loisirs du Serein proposent des séjours aux enfants du territoire. A partir de 2025, il est envisagé de proposer 4 séjours par tranche d'âge animés par les animateurs volontaires des accueils de loisirs permanents. Ces séjours ont pour objectifs de :

- Permettre de créer de nouvelles amitiés et favoriser la rencontre,
- Permettre aux enfants de vivre un temps de vacances,
- S'approprier son patrimoine, son environnement, et/ou découvrir un nouvel environnement
- Favoriser l'acquisition de l'autonomie.

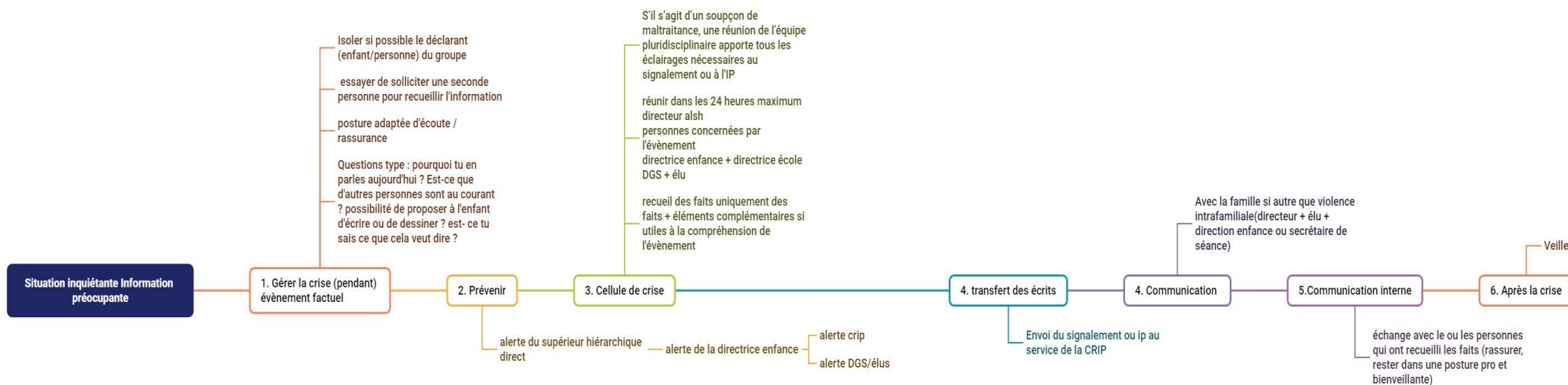
Les enfants sont hébergés sous tente et participent à la vie du camp. Ils s'impliquent pleinement dans la vie quotidienne et notamment dans la préparation des repas.

Les séjours permettent également aux équipes pédagogiques du Serein de construire ensemble un projet commun, d'échanger les bonnes pratiques et de développer une culture éducative commune.

5. LA SECURITE

5.1 Enfance en danger et signalement

L'équipe pédagogique peut être confrontée à l'attitude d'un enfant laissant supposer une situation de maltraitance. « La maltraitance vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leu origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. L'équipe d'animation, est sensibilisée régulièrement à cette problématique.



Presented with xmi d

Lorsqu'un animateur est amené à recueillir les confidences d'un enfant, il veille à ne pas poser de questions trop suggestives. Le signalement ou l'information préoccupante doit faire l'objet en amont d'une discussion au sein de l'équipe avec la directrice enfance jeunesse. Une procédure des situations indésirables permet de définir l'organisation interne à mettre en œuvre en cas de suspicion. Les autorités compétentes sont immédiatement alertées par la directrice du service selon la procédure « enfant en danger ».

5.2 Prévention incendie

L'accueil de loisirs dispose de différents documents de prévention en cas d'incendie :

- Le plan de sécurité incendie (psi) : définissant une série d'actions à prendre lorsque les enfants doivent être déplacés vers un lieu sécuritaire
- Les consignes de sécurité incendie : synthétisant les actions à mettre en œuvre sans délai à destination du personnel
- Les numéros d'urgence

Les exercices d'évacuation sont organisés sur les temps scolaires auxquels les agents de l'alsh participent.

5.3 Prévention intrusion malveillante

En lien avec l'actualité nationale, la Préfecture transmet le niveau d'alerte qui peut être « Vigilance », « sécurité renforcée – risque attentat », « urgence attentat ». L'accueil de loisirs dispose d'une procédure à réaliser en cas d'intrusion :

- Mise à l'abri : consignes à appliquer (document de synthèse)
- Plan de sécurité intrusion : document détaillé de la procédure avec deux solutions envisagées, confinement ou évacuation.

Un exercice d'évacuation est également organisé au moins une fois par an sur les temps périscolaires.

5.4 Hygiène alimentaire

Actuellement le service de restauration est assuré via un marché de repas « Fabrication, conditionnement et livraison en liaison froide » par Elite restauration. L'équipe d'animation applique le plan de maîtrise sanitaire (pms) dont les procédures fondées sur le système d'analyse des dangers HACCP. Des actions de sensibilisation aux pratiques HACCP sont organisées via le CNFPT ou le prestataire de marché de repas.

6. LA SANTE

Le suivi sanitaire et donc les fonctions d'assistant sanitaire sont assurés par le directeur qui vérifie au moment de l'inscription :

- Que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires (loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017),
- Des informations relatives aux antécédents médicaux et/ou chirurgicaux ou tout autre élément médical susceptible d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil,
- De la transmission de la fiche sanitaire complétée.

Le directeur s'assure également du suivi des PAI et du contenu des trousse de secours. L'ensemble des animateurs peuvent être amenés à apporter des soins aux enfants en cas de blessure bénigne, notifiés dans un registre spécifique. Aucun médicament n'est administré sans ordonnance.

L'ensemble des équipes est formé au geste des premiers secours.

7. EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

7.1 Fréquence

Le projet pédagogique est évalué une fois par an en fin au cours du dernier trimestre. L'évaluation porte sur l'atteinte des objectifs pédagogiques mais également sur l'organisation du service.

7.2 Critères d'évaluation

		En questionnaire	Non atteint	Partiellement atteint	Atteint	Dépassé
Parcours éducatif	Qualité des échanges avec les intervenants					
	Qualité des échanges avec l'équipe enseignante					
	Fréquence des échanges avec les enseignantes sur rythme de l'enfant					
	Participation aux conseils d'écoles					
	Matériel mutualisé					
	Formalisation d'un temps d'échanges par an					
	Outils pédagogiques créés et partagés					
	Mise en œuvre de projets communs					
	Qualité des échanges avec les familles					
	Réunions pédagogiques mises en œuvre					
	Qualité des réunions pédagogiques					
	Actions de prévention proposées					

		En questionnaire	Non atteint	Partiellement atteint	Atteint	Dépassé
Epanouissement des enfants	Temps d'échanges avec les enfants					
	Outils favorisant l'expression créés					
	Outils d'expression utilisés par le public					
	Rencontres organisées avec les acteurs du territoire					
	Echanges avec les acteurs locaux fréquents et de qualité					
	Participation à des évènements locaux					
	Mise en place de jeux favorisant la participation des habitants					
	Proposition d'activités nouvelles par l'équipe					
	Les animateurs jouent avec le public					
	Les enfants sont curieux des activités proposées et participent activement					

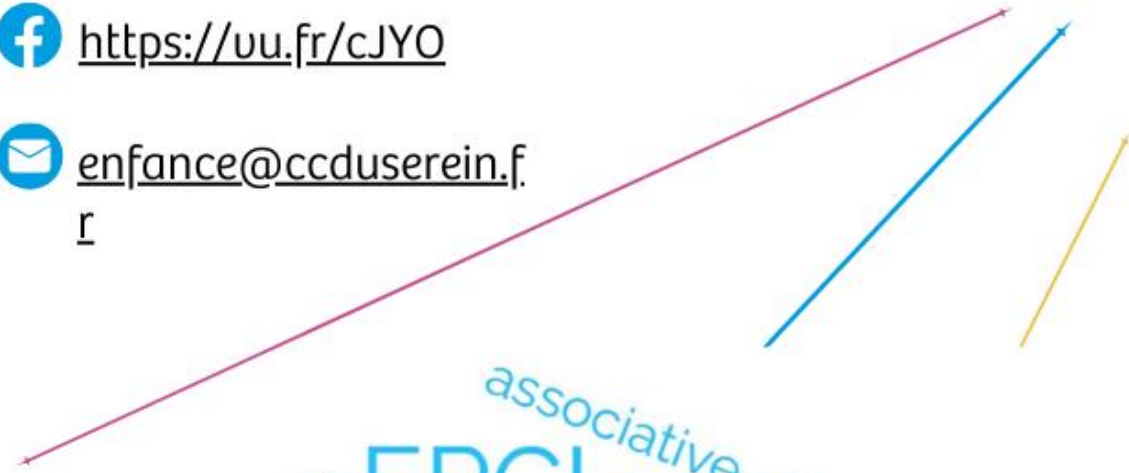
		En questionnaire	Non atteint	Partiellement atteint	Atteint	Dépassé
Citoyenneté et Vivre ensemble	Il existe des règles de vie					
	Les enfants connaissent les règles de vie					
	Les enfants respectent les règles de vie					
	Mise en place de projets intergénérationnels					
	Les projets intergénérationnels favorisent la rencontre et l'échange					
	Des actions sur le thème de l'environnement sont menées					
	Il existe une charte sur le respect élaborée par les enfants					

	Des actions de sensibilisations sur la différence sont réalisées					
	L'accueil des enfants en situation de handicap est anticipé					
	L'accueil des enfants en situation de handicap est adapté					

 www.ccduserein.fr

 <https://uu.fr/cJYO>

 enfance@ccduserein.fr



associative
EPCI
Service
Serein
Intercommunalité
Communes
public Vie
Communauté
Conseil
Communaire
Projet
Proximité
Accueil



*Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque
seul, les hommes s'éduquent ensemble par
l'intermédiaire du monde*

